

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Société CARRIERES DU GALION SARL sollicite une demande d'autorisation pour l'extension de la carrière de sable et de latérite sur le territoire des communes de Montsinéry-Tonnégrande 97356 et de Roura 97311

Une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 02 septembre au 02 octobre 2019 inclus sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande 97356 et sur la commune de Roura 97311 impactées par le projet au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

La Société CARRIERES DU GALION SARL dont le siège social est situé au PK 22, route de l'Est, est représentée par Mme Sabrina KALOKO, gérante – 06 94 24 80 44 – carriere.du.galion@gmail.com.
Le service instructeur au sein de la DEAL est le service risques, énergie, mines et déchets– unité mines et carrières – 05 94 29 53 42 – remd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

M. Paul PERSDAM, ingénieur informatique, résidant à Cayenne 97300, est désigné par le président du Tribunal administratif de la Guyane en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, notamment l'étude d'impact et les différentes pièces relatives au dossier sont consultables :

- Sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques)
- Sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2019)
- Sur la plateforme environnementale : www.projets-environnement.gouv.fr
- A la mairie de Montsinéry-Tonnégrande rue du Gouverneur Félix Eboué 97356 Montsinéry-Tonnégrande – 0594 31 39 41, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exception de samedi, dimanche et jours fériés : **lundi et mercredi** : 8h - 15h – **mardi et jeudi** : 8h - 13h et 14h - 17h – **vendredi** : 8h - 13h
- A la mairie de Roura rue Georges-Edmé-Labrador 97311 Roura – 0594 28 00 00, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exception de samedi, dimanche et jours fériés : **lundi et jeudi** : 08h - 13h15 et 14h - 17h – **mardi, mercredi et vendredi** : 8h - 14h10
- A la DEAL (PSDD - UPR) rue Carlos Fineley CS76003 - 97306 Cayenne cedex sur rendez-vous, 0594 29 68 73

Le public pourra formuler ses observations :

- Par écrit sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public, à la mairie de Montsinéry-Tonnégrande et à la mairie de Roura pendant toute la durée de l'enquête publique ;
- Par voie postale, à la mairie de Montsinéry-Tonnégrande et à la mairie de Roura, aux adresses indiquées ci-dessus, à l'attention du commissaire enquêteur M. Paul PERSDAM ;
- Par courriel à la mairie de Montsinéry-Tonnégrande : mairie@montsinery-tonnegrande.fr et à la mairie de Roura : cabinet.maire@roua.gf
- Par dépôt sur le site internet de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2019) ;
- Par courriel à la DEAL : enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr
- Par voie postale, à la DEAL rue Carlos Fineley CS76003 - 97306 Cayenne cedex.

Les observations formulées par voie postale, par courriel, et déposées sur le site de la DEAL seront annexées au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur M. Paul PERSDAM recevra le public à la mairie de Montsinéry-Tonnégrande et à la mairie de Roura de 09h à 12h les jours suivants, durant cinq permanences :

- les lundis 02, 16 et 30 septembre 2019 à la mairie de Montsinéry-Tonnégrande
- les lundis 09 et 23 septembre 2019 à la mairie de Roura

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Montsinéry-Tonnégrande et à la mairie de Roura et sur le site internet de la préfecture : www.guyane.pref.gouv.fr – (accueil - actualités - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2019) à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Le Directeur adjoint de l'Environnement
Pour le Préfet
de l'Aménagement et du Logement

Didier RENARD